



► N° Indigo 0 890 711 733

0,16 € TTC / MN

www.port-arcachon.com

SIRET : 385 097 472 00018 - APE 9329 Z
TVA intracommunautaire FR 21 385 097 472

Adresse Postale

CS 01 - 33313 ARCACHON CEDEX

Port de Plaisance

Quai Goslar

Fax 05 56 83 26 19

plaisance@port-arcachon.com

M. Pierre CONTRÉ
Association CDROM
Place Pierre Dubernet
33470 LE TEICH

Objet : Salon Nautique d'Arcachon
N/Réf. : PDG-VDG/15-121

Le 19 mars 2015

Monsieur le Président,

Suite à votre courrier en date du 16 mars dernier, je tiens à vous apporter des réponses à vos trois questions.

1°) Les usagers des corps-morts dont le navire stationne en période hivernale dans le port pourront le laisser, sans supplément de redevance, jusqu'au 9 avril 2015 au matin. Pour cela ils devront en informer la Capitainerie au plus tard le **25 mars 2015**.

2°) Les usagers du port ayant un contrat semestriel pourront mettre leur navire le 26 mars, sans supplément de redevance. Comme pour les corps-morts, ils devront en informer la Capitainerie au plus tard le **23 mars 2015**.

3°) Pour des raisons de sécurité, en préparation du salon (montage et démontage des stands), l'accès au Grand Port sera interdit à tout véhicule du samedi 28 mars au mercredi 8 avril inclus. Pendant la période du salon l'accès est interdit avant et après l'ouverture journalière du salon, ceci également pour raison de sécurité.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le Directeur du Port de Plaisance,
P. de GOÏTI